

Présentation d'EIRIS relative au bilan d'application de l'article 225

PLATEFORME RSE – Séance du 24 mars 2014 du groupe de travail n 2

Typhaine de Borne (Analyste ISR Senior, EIRIS Paris)

24 mars 2014

Agenda

- Brève introduction d'EIRIS
- Echantillon et méthode
- Les données EIRIS sur le bilan de la 1ère année d'application de l'article 225
 - Informations sociales
 - Informations environnementales
 - Informations sociétales

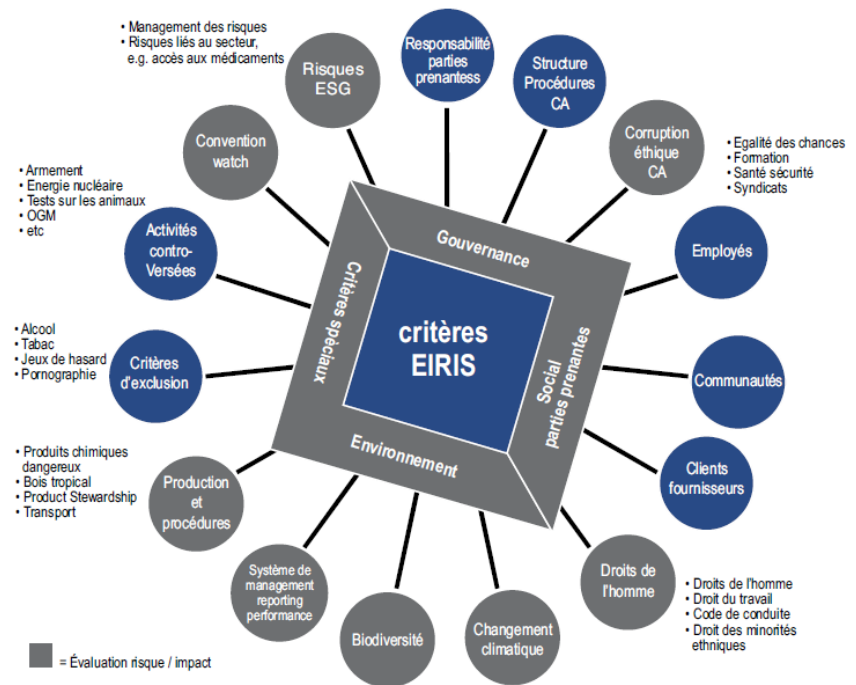
→ ces parties incluront quelques éléments de comparaison avec les sociétés d'autres pays Européens
- Points positifs
- Axes d'améliorations
- Pistes de réflexion



Introduction à EIRIS

- 30 ans d'expérience
- Basée à Londres avec des bureaux à Boston et à Paris
- **Indépendance** – pas d'audit, ni de conseil, ni de notation sollicitée, ni d'actionnaires
- Une plateforme de recherche mondiale à travers des bureaux et partenaires en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Corée du Sud, Espagne, Etats-Unis, France, Israël, Mexique et Royaume-Uni.

Les domaines de recherche d'EIRIS



@EIRISNews



Echantillon et méthode

- Echantillon: les 82 entreprises françaises de l'EuroStoxx 600 au 21 mars 2014
 - Brève remarque sur la méthodologie EIRIS:
 - Approche basée sur l'évaluation des risques - certains indicateurs ne sont évalués qu'en fonction de leur impact ou exposition à certains risques
 - Cette évaluation du risque est définie en fonction de plusieurs critères (notamment, la nature des activités d'une société et son implantation géographique)
- certains chiffres ne reflètent pas le pourcentage de sociétés ayant renseigné des informations sur un indicateur mais le pourcentage de sociétés pour lesquels EIRIS a considéré qu'il était 'pertinent' qu'elles le renseignent.

Par exemple, concernant les indicateurs relatifs aux droits de l'Homme le pourcentage de sociétés ayant renseigné ces items est évalué sur 71 sociétés pour lesquelles la méthodologie EIRIS a considéré qu'elles étaient exposées à ces risques plutôt que sur le total de 82 sociétés.

Résultats: informations sociales

A) Emploi - 100% pour l'effectif global et 95% pour la répartition par sexe

Si l'information concernant les embauches et licenciements est souvent renseignée, les indicateurs sont variés et hétérogènes. Pour seulement 43% des sociétés, ces données permettent de calculer le taux de croissance organique de la masse salariale (excluant acquisitions, cessions, etc.)

B) Organisation du travail – 84% renseignent le pourcentage de contrats temporaires

C) Relations sociales – 91,5% indiquent le pourcentage d'employés syndiqués et/ou couverts par des accords collectifs

D) Santé et sécurité - 87.8% donnent des informations relatives à la formation en matière de santé et sécurité et 93.9% renseignent au moins un indicateur relatif aux accidents du travail (indicateurs hétérogènes)

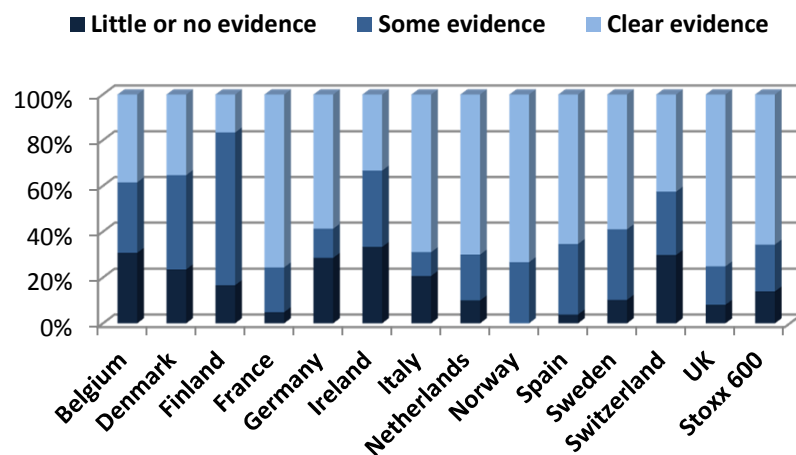
E) Formation - 63.4% renseignent le nombre d'employés ayant un entretien annuel incluant la question de la formation. Les données relatives au nombre d'heures de formation sont renseignées à 59.8% (et à 69.5% pour le cout de la formation).

L'indicateur sur le nombre d'heures de formation reste souvent partiel – il n'indique pas la proportion d'employés bénéficiant de formations (est-ce seulement les cadres?). Il faudrait pouvoir le compléter avec le nombre d'employés bénéficiant de formations.

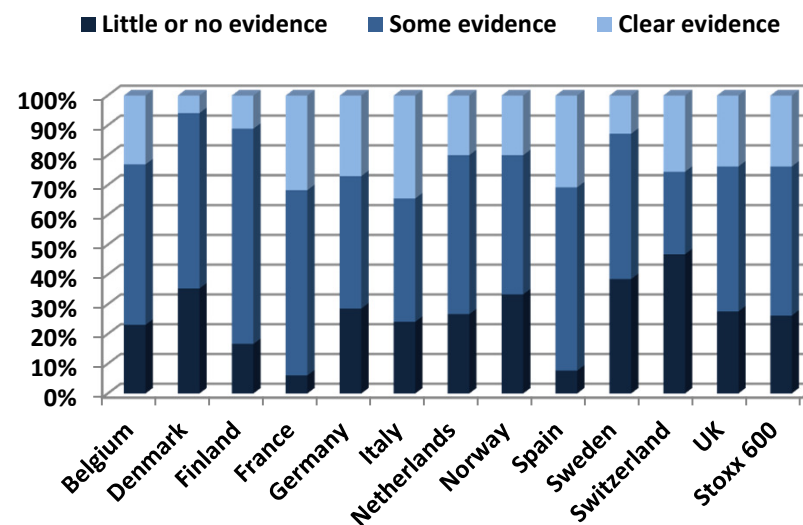
Traduction de ces données sociales pour les critères de santé et sécurité et de formation et comparaison avec d'autres pays

L'évaluation des entreprises sur ces thèmes est cohérent avec le bon niveau de transparence sur ces deux thèmes de l'article 225.

Santé et sécurité



Formation



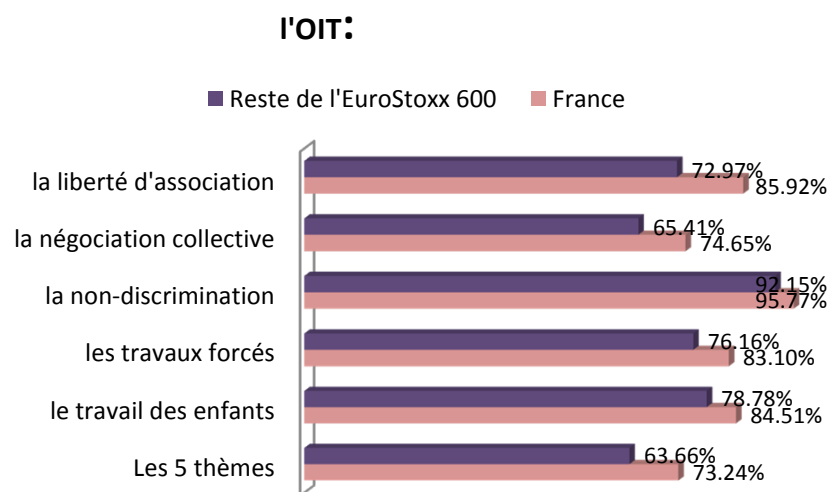
Univers: EuroStoxx600

Résultats: informations sociales (suite)

F) Egalité de traitement - 85,4% ont au moins un engagement général et 78% couvrent également et explicitement le handicap. Les politiques plus complètes, couvrant explicitement genre, race, handicap, âge, religion et orientation sexuelle ne sont présentes que dans 50% des sociétés.

53,6% font partie d'une initiative ou un groupe d'entreprises promouvant la non-discrimination et l'insertion. Les mesures prises en faveur de l'égalité homme-femme peuvent inclure des indicateurs tels que la flexibilité du temps de travail (58.5%), la possibilité de prendre un congé sabbatique (43.9%), de partager un poste (14.6%), les subventions ou infrastructures relatives à la garde d'enfants (45.1%) et les paies du congé paternité (3.6%) et maternité (19.5%) payés au-delà du minimum légal.

G) Respect des conventions fondamentales de l'OIT:



- EIRIS n'évalue ces indicateurs que pour les sociétés exposées au risque de violations de ces droits (soit 71 sociétés françaises et 344 pour le reste de l'EuroStoxx 600).
- La négociation collective (considérée avec la liberté d'association dans l'article 225) est la convention la moins couverte (74,6%).
- A noter, EIRIS différencie la liberté d'association de la négociation collective en 2 différents indicateurs afin de pouvoir différencier les engagements généraux des engagements plus clairs et complets.

Résultats: informations environnementales

A) Politique générale en matière environnementale

- 100% s'engagent soit à réduire son impact en général soit à gérer au moins un des aspects suivant : consommation d'eau, émissions dans l'air et l'eau, gestion des déchets et consommation d'énergie.
86% d'entre elles couvrent tous les domaines sur lesquelles elles ont un impact significatif.
- Les données concernant la certification ISO 14001 sont présentes (85% des sociétés ont au moins 1% de leurs opérations couvertes par la certification et 61% ont au moins 20% de leurs opérations certifiées).
Si beaucoup d'entre elles expliquent le périmètre (en % d'employés ou de revenus ou de production) que cette certification couvre, d'autres ne l'explicitent pas.
- Presque 60% des sociétés communique une dimension financière relative à l'environnement (amendes, provisions, investissements, etc.).
Les sociétés communiquant leurs provisions environnementales intègrent généralement cette donnée au sein de la partie financière de son rapport plutôt que dans la partie RSE.

B) Pollution et gestion des déchets et C) Utilisation durable des ressources

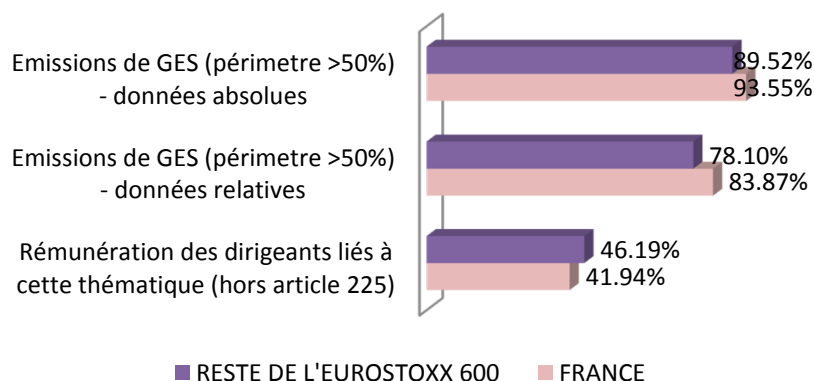
	FRANCE	
Données quantitatives	% de sociétés total ayant renseigné ces données	% de sociétés renseignant ces données en fonction de la pertinence (selon EIRIS)*
Energie et/ou émissions de GES	96,34%	96,34%
Emissions dans l'air	35,37%	52,73%
Emissions dans l'eau	37,80%	48,15%
Gestion des déchets	84,15%	84,15%
Consommation d'eau	62,20%	92,31%
Sociétés ayant renseigné tous les éléments pertinents	n/a	45,12%
Qualité de la donnée (exploitable pour un calcul de performance? Comparable? Complète?)	n/a	19.5% très facilement exploitables 14.5% très difficilement exploitables

**Rappel méthodologique: en ce qui concerne l'environnement, les entreprises sont évalués sur certains de ces éléments en fonction de leur impact (certains indicateurs n'étant pas forcément pertinents pour certains secteurs)*

- Rapporté au nombre total de sociétés, les émissions dans l'air, l'eau et la consommation d'eau sont relativement peu renseignées. Rapporté au nombre total de sociétés exposées à ces risques, le reporting sur ces indicateurs s'améliore considérablement.
→ Donne du crédit aux entreprises qui n'ont pas renseigné certains indicateurs et qui l'ont justifié à travers le 'comply or explain'. En particulier, la consommation d'eau.
- **Que seules 45% des sociétés communiquent sur tous les indicateurs considérés comme pertinents pour elles tend à montrer que les informations restent en majorité partielles.**
- 3,6% des sociétés n'ont communiqué sur aucun indicateur et 14,5% ont communiqué des informations difficilement exploitables (périmètre >20%, changeant ou vague).
- 19.5% fournissent des données très facilement exploitables (périmètre <90% et indicateurs relatifs à un volume de production ou tout autre dénominateur approprié)
- Dans de rares cas, le périmètre a diminué en 2012 par rapport à 2011 (au moins 2 cas) ou la société a cessé de reporter sur un indicateur (au moins 2 cas). En général, les périmètres s'améliorent.

D) Changement climatique et E) Protection de la biodiversité

D) Changement climatique



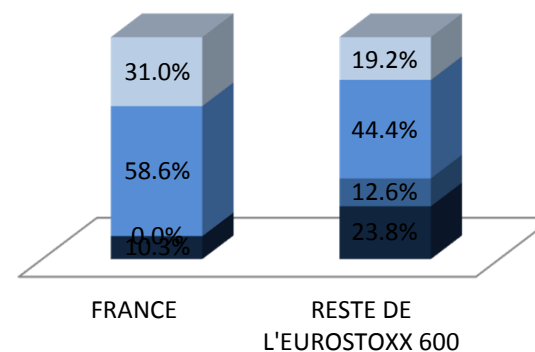
*Ce focus sur le changement climatique concerne les sociétés très exposées aux risques liés – soit 31 sociétés françaises et 210 pour le reste des entreprises de l'indice.

Les sociétés françaises démontrent un bon niveau de transparence en ce qui concerne les indicateurs basiques requis par l'article 225. Seules 42% ont déclaré avoir lié la thématique à la rémunérations de leurs dirigeants.

Cet indicateur est évalué par 29 sociétés françaises exposées à ces risques (239 pour le reste de l'indice).

La biodiversité et ses enjeux sont globalement bien pris en compte par les sociétés françaises (à 89%) comparé autres sociétés de l'indice (76,2%).

E) Biodiversité



■ Pas de réelle politique ■ Politique basique
■ Politique 'intermédiaire' ■ Bonne politique

Résultats: informations sociétales

A) Impact territorial, économique et social de l'activité – uniquement couvert par EIRIS que sous l'angle des relations avec les communautés locales.

50% des 82 sociétés de l'EuroStoxx 600 donnent des renseignements sur leurs relations avec les communautés locales. Sur les quatre entreprises pour lesquelles cette thématique est pertinente, une seule a communiqué sur ses relations avec les peuples autochtones.

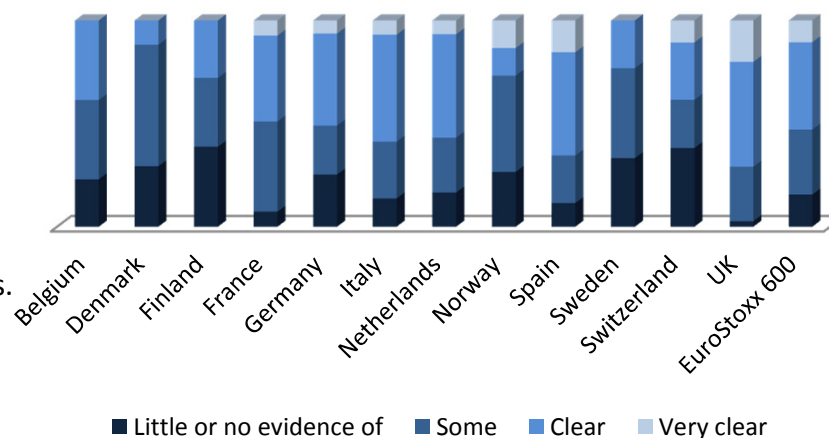
B) Relations entretenues avec la société civile

Les conditions du dialogue avec des organisations n'est pas couvert au niveau général par EIRIS mais plutôt par thème. Par exemple, 63.6% des sociétés communiquent sur leur appartenance à une initiative ou un groupe d'entreprises promouvant la non-discrimination et l'insertion.

41.7% communiquent des détails sur leurs relations avec des ONGs.

Mécénat - 90% détaillent ces actions ou donnent des exemples. 48.1% donnent une estimation chiffrée des dons effectués.

Actions de mécénat



Résultats: informations sociétales

C) Sous-traitance et fournisseurs

65% des 71 sociétés évaluées sur ce thème incluent une clause dans leur contrat avec leurs fournisseurs qui couvre au moins 2 des 5 conventions fondamentales de l'OIT.

D) Loyauté des pratiques

- Les mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs:
73,2% des sociétés ont communiqué sur la certification ISO 9001 mais il demeure difficile de déterminer quel pourcentage des activités/employés sont couverts.

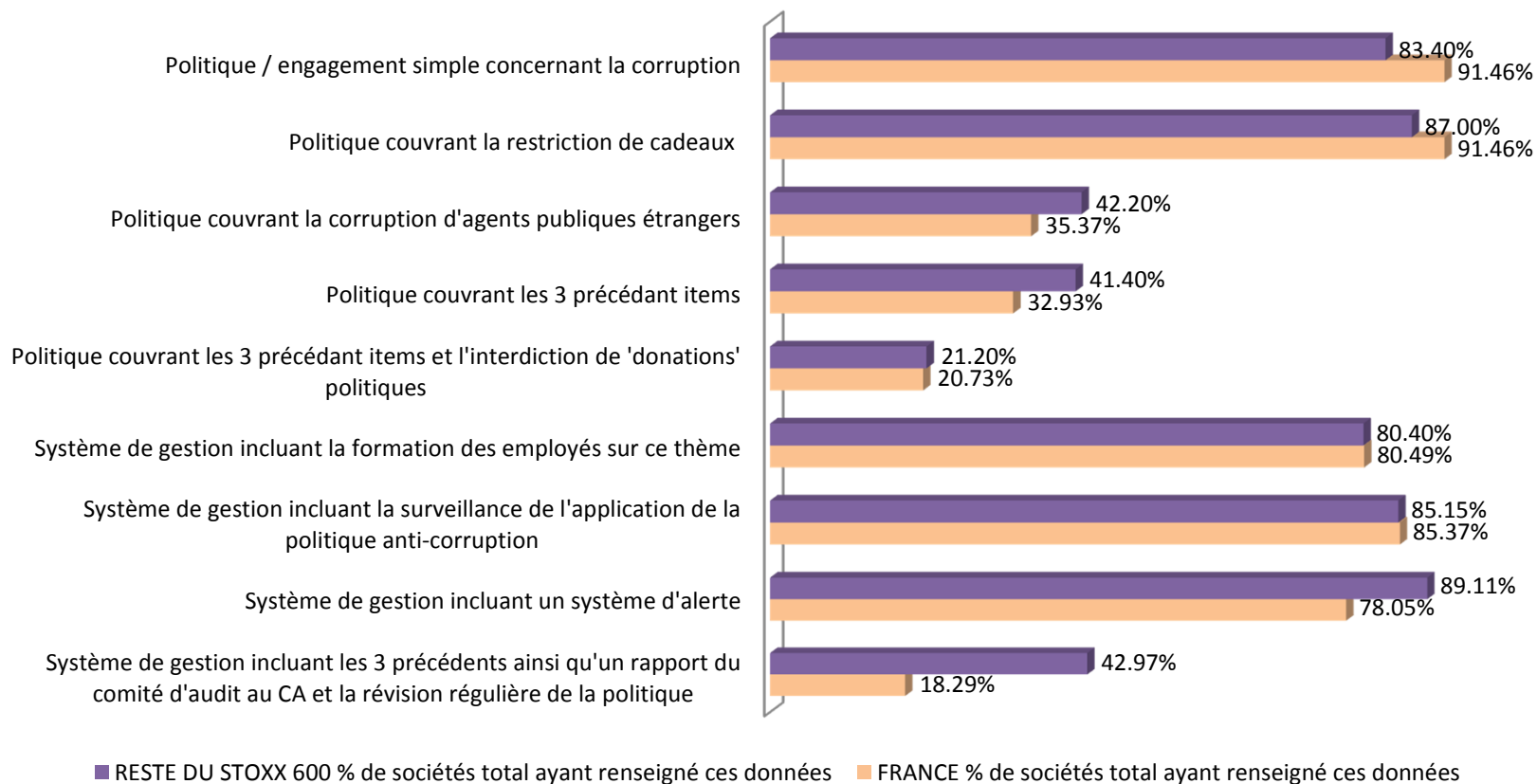
76,8% de sociétés ont cherché à connaître l'opinion de ses consommateurs (souvent à travers des enquêtes de satisfaction)

- La corruption (voir graphique suivant):
Les engagements généraux contre la corruption sont très bien renseignés : 91.5% des sociétés françaises et 83.4% pour le reste de l'EuroStoxx 600. De même, chaque indicateur individuel concernant les systèmes de gestion des risques en matière de corruption (sauf le système d'alerte) est mieux renseigné par les sociétés françaises.

→ A l'inverse, les politiques plus complètes sont mieux communiquées par le reste de l'EuroStoxx 600 (21,2%) que par les sociétés françaises (20,7%) . L'ensemble des indicateurs concernant les systèmes de gestion ne sont plus renseignés qu'à 18.3% par les sociétés françaises et à 43% par les autres sociétés de l'EuroStoxx 600.

Résultats: loyauté des pratiques

Corruption: politique et systèmes de gestion

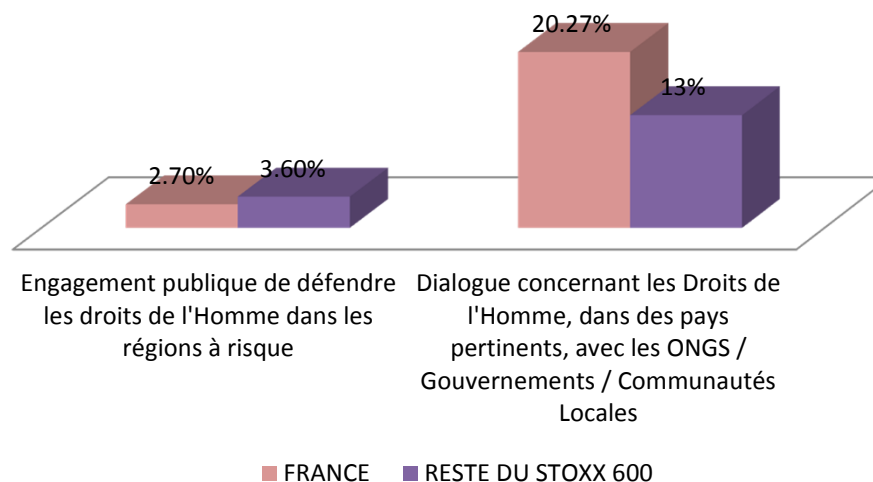


Résultats: informations sociétales

E) Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Indicateur peu renseigné et de façon hétérogène. Pour un large majorité, les sociétés ne semblent pas s'être appropriée cette question.

Actions engagées en faveur des droits de l'Homme



Résultats

VERIFICATION

74,4% des sociétés française on fait vérifier au moins un des indicateurs sociaux ET un des indicateurs environnementaux par un organisme tiers indépendant (OTI) en 2012. 38,5% pour le reste des sociétés de l'indice.

→ Données environnementales seulement - 76,8% des sociétés françaises ont fait appel à un OTI (43,9% pour le reste de l'EuroStoxx 600).

→ Données relatives aux droits de l'Homme seulement – 11,3% des sociétés françaises ont fait appel à un OTI (21% pour le reste de l'EuroStoxx 600).

COMPLY OR EXPLAIN

Crédibilité: les justifications apportées par les sociétés ne renseignant pas un indicateur sont souvent cohérents avec une approche basée sur l'exposition aux risques... mais pas toujours!

Points positifs

- Un bon niveau de transparence sur les thèmes abordés dans l'article 225, notamment les thèmes sociaux et environnementaux
 - Les indicateurs sociaux utilisés se traduisent par une bonne évaluation des sociétés françaises sur ces thèmes par rapport aux autres sociétés de l'EuroStoxx 600.
 - Les informations données par les sociétés françaises concernant la biodiversité sont également de bonne qualité.
- Les périmètres utilisés pour le reporting environnemental s'améliorent
 - Presque 20% d'entre elles semblent s'être véritablement approprié les indicateurs quantitatifs environnementaux et donnent l'impression de les inscrire dans une véritable démarche de gestion des risques.
- Une amélioration du taux de vérification par un organisme tiers indépendant

Axes d'améliorations

UN BON NIVEAU DE TRANSPARENCE PERMET-ELLE UNE MEILLEURE GESTION DES RISQUES OU UNE MEILLEURE PERFORMANCE?

- **Qualité de la transparence? Certains indicateurs sont parfois peu représentatifs et inutilisables à des fins de calcul de performance ou de comparabilité**
- **Périmètres encore mal établis pour les données environnementales**
- **Pour chaque item, au moins un indicateur est bien renseigné. Le niveau de complétude (tous les indicateurs pertinents renseigné) est moindre.**
- **Certaines sociétés ne donnent pas l'impression de s'être approprié complètement ces indicateurs à des fins de gestion des risques et d'amélioration en interne**
- **Certains indicateurs semblent 'nouveaux' de part leur faible prise en compte.**
 - **Par exemple, les informations sur les opérations en zone de stress hydrique (seulement 21% des sociétés en donnent) ou les autres actions en faveur des droits de l'Homme.**

Pistes de réflexion

AMELIORER LA CLARTE, LA QUALITE ET LA COMPARABILITE DES DONNEES

- Clarification des données vérifiées (par exemple, certaines sociétés les signalent par un astérisque)
- Demander des données relatives qui permettent d'établir des performances à la hausse et à la baisse qui ont du sens (qui permettent un calcul de performance qui peut elle-même être ensuite comparé)
- Pertinence des informations et matérialité (demande du côté investisseurs)

GOUVERNANCE

- Intégration de critères RSE dans les éléments de détermination de la part variable de la rémunération des dirigeants
- Reporter sur la prise en compte de thèmes ESG lors de réunion du Conseil d'Administration

Questions

Typhaine de Borne
Senior Research Analyst
Typhaine.deborne@eiris.org

www.eiris.org | www.eiris.org/blog | Twitter: EIRISNews

 @EIRISNews